



Info Décembre 2019

Chère lectrice, cher lecteur,

« D'abord, Madame Feri, vous avez raison, il y a un problème aujourd'hui – « unbestritten » ». Il faut donc agir. »

→ [Le conseiller fédéral Alain Berset](#) s'est prononcé au sujet de la motion 17.3661 (contournement de l'interdiction de la publicité pour les préparations pour nourrissons).

Nous espérons que ses paroles seront suivies d'actes.

Dans cette édition (le texte en français se trouve ci-dessous) : (Cliquez ici pour accéder au [PDF](#) et aux archives.)

- [Affaires politiques liées à l'allaitement](#)
- [Nouveau produit dans la boutique : accroche-porte](#)
- [Nouvel aide-mémoire : utilisation de sucettes](#)
- [Rétrospective : semaine mondiale de l'allaitement](#)
- [Rétrospective : colloques 2019](#)
- [Save the Date : colloques 2020](#)
- [Dépliant destiné aux pères : donnez votre avis !](#)
- [Inscription pour information](#)
- [Question pour notre juriste en décembre](#)
- [Production de lait maternel après la perte de l'enfant](#)
- [EDPS questionnaire](#)
- [Actualités du monde de la recherche et articles divers](#)
- [Offres de formation continue de nos partenaires](#)
- [Pour les spécialistes](#)
- [mamamap](#)
- [Matériel d'information](#)
- [Concours](#)

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Meilleures salutations
Christine Brennan, directrice

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66

Affaires politiques liées à l'allaitement

Vous trouvez désormais sur notre site internet une page présentant une vue d'ensemble des [→affaires politiques liées à l'allaitement](#). Ces informations seront mises à jour lors d'évènements tels que des interpellations, des réponses, des votations, etc.

- Interpellation [→Dangers de l'échange direct de lait maternel](#)
- Motion [→Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain](#)
- Motion [→Limitation de la publicité concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite](#)

Nouveau produit dans notre boutique



Vous souhaitez avoir la possibilité d'indiquer si l'espace allaitement est libre ou occupé ? Dans notre gamme de produits vous trouvez désormais des accroche-porte :

[À commander dans la →boutique](#)

Recommandations concernant l'utilisation de sucettes

Recommandations concernant l'utilisation de sucettes chez les nourrissons en bonne santé : un nouvel [→aide-mémoire pour les spécialistes](#) avec de nombreuses informations de fond et des liens utiles ainsi que les [→recommandations pour les parents](#), version succincte à imprimer et distribuer.

Rétrospective : semaine mondiale de l'allaitement 2019

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 appartient au passé. Grâce au soutien de sages-femmes, de consultantes en lactation, de puéricultrices, de pharmacies, de cabinets médicaux et autres, les manifestations placées sous le slogan « Soutenez les parents, facilitez l'allaitement » ont trouvé un large écho. 179 [→activités](#) ont été annoncées, plus de 8000 affiches, 3000 cartes postales et 7500 jaquettes pour le carnet de santé ont été distribuées. Nous sommes très heureux que la possibilité nous a été offerte de joindre l'affiche aussi à l'envoi du magazine spécialisé *Paediatrica*.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de la semaine pour leur engagement.

Toujours d'actualité : [→Congé parental : un bon investissement](#)

La semaine mondiale de l'allaitement dans les médias : [→Schweizer Frauen unter Still- und Abstilldruck](#) (Les femmes suisses incités à allaiter et sevrer)

Rétrospective : colloques 2019

Les trois colloques ont suscité un grand intérêt : 85 personnes ont participé à Zurich, 84 personnes à Lausanne et 58 personnes à Locarno. Un programme attrayant leur a été présenté au cours d'un après-midi.

Les résumés ainsi que les transparents présentés peuvent être consultés sur notre site internet :

- Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement → [Zurich](#)
- Soutenez les parents, facilitez l'allaitement ! → [Lausanne](#)
- Savoir comment soutenir au mieux l'allaitement maternel → [Locarno](#)

Save the Date : colloque 2020

Réservez la date du colloque 2020 à Zurich : 27 août 2020

Des informations sur d'autres colloques suivront.

Dépliant d'informations destinées aux pères

Au milieu d'une tempête d'attentes contradictoires, chaque père doit trouver le rôle qui lui convient. L'important est d'instaurer une relation avec l'enfant et de créer sa manière personnelle d'exercer le rôle de père. Un effet secondaire apprécié de cette attitude : plus le père se sentira sûr de sa relation et de ses capacités en tant que papa, moins les critiques le toucheront. Il ne sera d'ailleurs plus autant agacé par l'intimité de la relation entre sa compagne et le bébé si c'était le cas.

Des études ont démontré que la possibilité et la durée de l'allaitement au sein dépendent énormément du papa. La nouvelle information a pour but de donner confiance aux pères de pouvoir assumer leur rôle. Elle peut être → [consultée directement sur le site Internet](#) ou bien commandée dans la → [boutique](#).

Dans la partie destinée aux mères, celles-ci sont invitées à encourager leur partenaire à instaurer un rapport autonome avec le bébé.

Cette information pour les pères jouit d'une forte demande. Nous vous serions reconnaissants d'exprimer votre avis sur ce dépliant par e-mail à l'adresse → contact@allaite.ch.

Inscription pour information

La rémunération des pauses d'allaitement est régie depuis 2014 par → [l'Art. 60 Durée du travail en cas de grossesse et de maternité](#) ; temps consacré à l'allaitement de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1).

De nombreuses femmes cessent d'allaiter quand elles reprennent leur activité professionnelle, soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits concernant l'allaitement à la place de travail, soit parce qu'elles pensent que les difficultés d'ordre organisationnel soient insurmontables.

Avec l'inscription « **Oui, j'aimerais en savoir plus sur l'allaitement maternel** », Promotion allaitement maternel Suisse contribue à fournir des informations sur ce sujet à un grand nombre de mères. Les femmes sont invitées à s'inscrire auprès de Promotion allaitement maternel Suisse en indiquant leur adresse e-mail et la date de naissance. Avant la fin de leur congé de maternité, elles recevront des informations concernant la poursuite de l'allaitement après le retour à la place de travail et les bases légales, des check-lists pour se préparer, des feuilles d'information pour l'employeur ainsi que des adresses et liens utiles.

Les femmes qui s'inscrivent avant ou juste après l'accouchement recevront un premier e-mail avec des informations relatives à l'allaitement maternel, aux possibilités de trouver du soutien et à mamamap.

(Pour répondre à une large demande, nous publions ici les contenus du [→premier e-mail](#) et du [→deuxième e-mail](#).)

Les cartes pour l'inscription sont remises par des spécialistes (sages-femmes, consultantes en lactation, gynécologues, pédiatres, personnel des consultations parents-enfants et des hôpitaux) aux futures mères ainsi qu'aux femmes qui ont déjà accouché. Elles peuvent être commandées gratuitement auprès de Promotion allaitement maternel Suisse : [→boutique](#)

Bon nombre d'inscriptions nous sont déjà parvenues. Nous remercions toutes les personnes concernées de nous soutenir en distribuant les cartes aux femmes.

Collaboration avec une juriste

Nous pouvons compter sur le soutien d'une juriste pour traiter les questions relatives aux droits des mères allaitantes. Cela nous permet d'améliorer encore notre offre de soutien aux mères. Cette possibilité de recevoir des conseils juridiques est très appréciée. La juriste donne également des indications à qui s'adresser si aucun accord avec l'employeur n'a pu être trouvé.

Exemple d'une question :

Je vais recommencer le travail après mon congé de maternité et j'allaite mon enfant, et je souhaite continuer l'allaitement une fois que je recommence le travail. Ma question est la suivante : je travaille à 80 % sur 4 jours, je fais des journées de 8:00 et de 7:00, je n'ai donc pas le même nombre d'heures par jour de travail ; comment ça se passe pour les heures d'allaitement ? Mon employeur m'a répondu que j'avais le droit à 1:00 par jour car il divise mon 80 % par 5 jours pour que ça fasse 6:45, a-t-il le droit ?

Réponse de la juriste :

Le temps dont vous avez droit pour allaiter dépend des heures effectivement travaillées par journée. Il ne s'agit donc pas de pauses théoriques données à l'avance ou dont on peut en faire une moyenne. Si par exemple une journée vous travaillez 4 heures vous n'aurez droit qu'à 30 minutes.

L'employeur doit donc vous donner la possibilité d'allaiter pendant 90 minutes quand vous travaillez 8 heures (ou en tout cas plus de 7 heures) et 60 minutes pendant les journées que vous travaillez 7 heures.

Voici les bases légales sur lesquelles s'appuie votre droit :

Art. 35a Occupation durant la maternité

² (...) Les mères qui allaitent peuvent disposer du temps nécessaire à l'allaitement.

Art. 60 Durée du travail en cas de grossesse et de maternité ; temps consacré à l'allaitement (art. 35 et 35a LTr)

¹ Il est interdit de prolonger la durée ordinaire convenue de la journée de travail des femmes enceintes et des mères qui allaitent ; cette durée n'excède en aucun cas 9 heures.

² Les mères qui allaitent peuvent disposer des temps nécessaires pour allaiter ou tirer leur lait. Au cours de la première année de la vie de l'enfant, le temps pris pour allaiter ou tirer le lait est comptabilisé comme temps de travail rémunéré dans les limites suivantes:

- a. pour une journée de travail jusqu'à 4 heures : 30 minutes au minimum ;
- b. pour une journée de travail de plus de 4 heures : 60 minutes au minimum ;
- c. pour une journée de travail de plus de 7 heures : 90 minutes au minimum.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions : contact@allaite.ch

Allaitement et travail

Les affiches qui donnent un aperçu des droits dont bénéficient les femmes allaitantes selon la loi sur le travail, sont toujours disponibles. Nous vous prions de les commander dans notre [boutique](#) et de les placarder en grand nombre.

L'objectif de Promotion allaitement maternel Suisse est non seulement d'informer les spécialistes et les parents sur les droits des mères allaitantes qui reprennent leur activité professionnelle, mais également de sensibiliser les employeurs. Nous menons régulièrement des entretiens avec différentes entreprises pour évaluer la situation actuelle et pour faire connaître les [aide-mémoires](#) publiés par Promotion allaitement maternel Suisse.

Production de lait maternel après la perte de l'enfant

Le service spécialisé kindsverlust.ch distribue des brochures destinées aux parents qui ont perdu un enfant durant la grossesse, l'accouchement ou les premiers jours de vie. Des informations concernant le sevrage après la perte de l'enfant se trouvent dans la brochure [→Was tun, wenn die Brüste voller Milch sind und Ihr Kind nicht lebt?](#) (Que faire si vos seins sont pleins de lait mais que votre bébé n'est plus en vie ?). Malheureusement, cette brochure n'est disponible qu'en allemand. [→Commander la brochure](#)

EPDS

Sur le site de [→Verein Postnatale Depression](#) dans beaucoup de langues : Edinburgh-Postnatal-Depression-Scale EPDS

Actualités

Allaitement et diabète

Dans un rapport récemment publié, des chercheurs ont examiné plusieurs études sur les effets positifs de l'allaitement maternel sur la prévention du diabète et de l'hypertension, deux des facteurs de risque évitables les plus courants de maladies cardiovasculaires. [→Lire l'article](#) (en anglais)

Méta-analyse des mesures de conseil

L'objectif de cette étude systématique est d'analyser les connaissances sur l'efficacité des conseils en matière d'allaitement maternel afin de pouvoir élaborer des lignes directrices mondiales. [→Lire l'article](#) (en anglais)

UNICEF Allemagne

Allaiter correctement son bébé : les 13 plus grands mythes et ce qui les sous-tend. [→Lire l'article](#) (en allemand)

La répartition moderne des rôles favorise la satisfaction des parents

Une plus grande égalité entre les femmes et les hommes a un impact positif sur les parents. Grâce à la liberté croissante de choisir entre la parentalité et l'emploi rémunéré et de concevoir individuellement la garde des enfants, les mères et les pères sont plus satisfaits de leur vie aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 20 ou 30 ans. C'est ce qu'ont démontré des spécialistes en sciences sociales de l'Université de Zurich. [→Lire l'article](#) (en allemand)

Office fédéral de la statistique : Naissance du premier enfant

70 % des femmes craignent des conséquences négatives sur leur carrière. [→Lire l'article](#)

Une fondation thurgovienne promeut l'allaitement maternel dans le monde entier

La fondation Famille Larsson-Rosenquist, qui a son siège à Frauenfeld, défend la cause de l'allaitement maternel. →[Lire l'article](#) (en allemand)

Allaiter pour protéger le climat

Des scientifiques britanniques affirment que l'alimentation des nourrissons devrait être respectueuse du climat et que les substituts du lait maternel contribuent également à l'augmentation des émissions de CO₂. →[Lire l'article](#) (en allemand)

Schweizer Illustrierte : « Au bureau, les mères ont droit à 90 minutes au maximum pour allaiter »

Après leur congé de maternité de 14 à 16 semaines, de nombreuses mères reprennent leur travail rémunéré. Une consultante en lactation explique comment elles peuvent quand même donner le précieux lait maternel à leur bébé et quels sont leurs droits. →[Lire l'article](#) (en allemand)

Informations présentées par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation

- →[Maladies virales pendant la grossesse et la période d'allaitement](#)
- →[Protocole clinique n° 31 de l'ABM : Examens radiologiques et de médecine nucléaire pendant la période d'allaitement](#)
- →[Mise à jour du protocole clinique n° 17 de l'ABM : Allaitement des enfants avec fente labiale, fente palatine ou fente labio-palatine](#)
- →[Hypoglycémie chez le nouveau-né](#)
- →[Production de lait insuffisante pendant la période d'allaitement](#)

Offres de formation de base et continue de nos partenaires

- [Certificate of Advanced Studies CAS Consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC](#)
- [Séminaire de base en allaitement pour professionnels des soins et autres personnes intéressées](#)
- [Offres de formation continue EISL \(Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation\)](#)
- [Offres de formation continue ASCL](#)

Vous trouverez d'autres cours et conférences proposés par nos partenaires dans →[l'agenda](#).
Annoncez vos manifestations par e-mail pour que nous puissions les publier dans notre agenda :
→contact@allaiter.ch

Pour les spécialistes

- [Littérature, vidéos et autre matériel, mis à disposition par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation.](#)
- [Pages spéciales](#) avec des connaissances actuelles sur l'allaitement, présentées par l'Institut européen pour l'allaitement maternel et la lactation

mamamap – allaiter tout en mobilité

Connaissez-vous un endroit où les mères qui allaitent sont les bienvenues et qui ne se trouve pas encore sur →mamamap.ch ? Alors n'hésitez pas à l'indiquer.

Matériel d'information

Consultez et commandez le matériel dans notre boutique en ligne : →allaiter.ch/shop

→FAQ, Questions fréquemment posées

Autre matériel d'information pour les migrantes

En fournissant des informations en plusieurs langues sur des questions de santé, →migesplus.ch facilite l'accès aux prestations et contribue à améliorer la santé des migrants et migrantes.

Concours

Participez à notre →[concours](#) et gagnez un bon d'une valeur de CHF 50.00 pour des achats dans la →[boutique](#) (Aucun versement en espèces). Dernier délai de participation : 31 décembre 2019.

